

JEU TOMBOLA FORUM CHASSE PÊCHE **Règlement officiel**

CE JEU EST GRATUIT ET SANS OBLIGATION D'ACHAT.

Article 1

FORUM CHASSE PÊCHE, SARL au capital de 76224.51 euros, ayant son siège à VENISSIEUX (69200) – 267 Bd PINEL, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 352 140 404 organise une Tombola. Cette Tombola se déroulera dans le Magasin de Vénissieux situé, 267 bd Pinel 69200 Vénissieux les 2 et 3 septembre 2011. Elle permet de gagner différents lots à partir d'un bulletin de participation remis à l'occasion des journées Portes Ouvertes. La participation à cette Tombola est gratuite et sans obligation d'achat. La Société FORUM CHASSE PÊCHE organise le tirage au sort de cette tombola qui aura lieu le 3 septembre 2011 à 18h45.

Article 2

Cette Tombola est ouverte à toute personne ayant un permis de chasse en cours de validité habitant en France métropolitaine, à l'exclusion du personnel de FORUM CHASSE PÊCHE ainsi que de leur famille.

Article 3

Pour participer à la Tombola, il suffit aux personnes présentes au magasin FORUM CHASSE PÊCHE de Vénissieux de demander un bulletin de participation à l'occasion de l'évènement. La participation est limitée à un bulletin par personne. Les participants à la Tombola ayant complété le bulletin de participation au tirage au sort de leurs coordonnées, et glissé le bulletin dans l'urne qui sera située dans le Magasin FORUM CHASSE PÊCHE, 267 bd Pinel à Vénissieux, le vendredi 2 et le samedi 3 septembre 2011 seront éligibles à un tirage au sort qui aura lieu le 3 septembre 2011 à 18h45 au Magasin FORUM CHASSE PÊCHE, situé 267 bd Pinel 69200 Vénissieux. Le tirage au sort permettra de désigner les gagnants qui recevront comme cadeau les lots énoncés ci-dessous.

Article 4

La Tombola est doté de 10 lots suivants :

- 1^{er} : 1 voyage de chasse pour 1 personne d'une valeur de 1000 €
- 2^{ème} : 1 carabine de chasse d'une valeur de 650€
- 3^{ème} : 1 fusil de chasse d'une valeur de 590€
- 4^{ème} : 1 lunette de chasse d'une valeur de 400€
- 5^{ème} : 1 veste de chasse Browning XPO d'une valeur de 230 €
- 6^{ème} : 1 veste de chasse Browning XPO d'une valeur de 230 €
- 7^{ème} : 1 veste de chasse d'une valeur de 200€
- 8^{ème} : 1 corne de chasse 40cm d'une valeur de 139€
- 9^{ème} : 1 montre de chasse d'une valeur de 69€
- 10^{ème} : 1 paire de chaussure de chasse d'une valeur de 50€

Article 5

Les gagnants seront prévenus par le responsable de FORUM et la remise de lots s'effectuera au Magasin FORUM CHASSE PÊCHE, situé, 267 bd Pinel 69200 Vénissieux. La liste des gagnants sera visible au magasin de Vénissieux.

Les lots seront valables 6 mois à compter de la date du Tirage au sort, Soit, jusqu'au 3 mars 2012. Au-delà de ce délai, ils deviendront caducs.

Les lots ne pourront pas être échangés, totalement ou partiellement, contre leur valeur monétaire.

Article 6

Chaque gagnant autorise par avance FORUM CHASSE PÊCHE à utiliser gratuitement, dans le cadre de la Tombola, ses noms, prénoms, adresse et photographie à toute fin publicitaire ou commerciale sans pouvoir prétendre à aucun droit que le prix gagné. Ce règlement est déposé chez Maitres MOLHO, MASSART, MISRAHI, RIBOULET, BRUN et VEQUE, huissiers de justice associés 31 rue Grenette 69002 Lyon.

Il pourra être fourni sur simple demande écrite (frais de timbres remboursés sur demande, au tarif postal en vigueur, une seule demande par foyer pendant la durée du jeu) à FORUM CHASSE PÊCHE 267 bd Pinel 69200 Vénissieux. Cette Tombola est consultable sur le site Internet de la SCP MOLHO-MASSART-MISRAHI-RIBOULET-BRUN-VEQUE : www.huissiers-lyon-31grenette.com

Article 7

Il ne sera répondu à aucune demande (écrite ou téléphonique) concernant le mécanisme de la Tombola, l'interprétation ou l'application du règlement, la liste des lauréats.

Article 8

FORUM CHASSE PÊCHE se réserve le droit d'annuler, suspendre et / ou modifier la Tombola, ou toute partie de celui-ci, si une fraude, des défaillances techniques ou tout autre facteur échappant raisonnablement au contrôle de l'Organisateur compromet l'intégrité ou le bon déroulement de la Tombola, tel que déterminé par l'Organisateur, à sa seule discrétion. L'Organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne qui se révélerait avoir altéré le processus d'inscription ou le déroulement de la Tombola ou avoir agi en violation du présent Règlement ou d'une manière déloyale ou perturbatrice. Toute tentative délibérée d'entraver le déroulement normal de la Tombola peut être une violation des lois civiles ou pénales, et, si une telle tentative était faite, l'Organisateur se réserve le droit de demander des dommages-intérêts auprès de cette personne dans toute leur étendue autorisée par la loi. Le défaut pour l'Organisateur de faire respecter tout terme du présent Règlement ne constitue pas une renonciation à cette disposition.

Article 9

La participation à cette Tombola implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et l'arbitrage en dernier ressort de FORUM CHASSE PÊCHE, dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération.

FORUM CHASSE PÊCHE se réserve le droit d'écourter, de prolonger ou d'annuler ce jeu-concours si les circonstances l'exigeaient, sa responsabilité ne saurait être engagée sur ce fait.

FORUM CHASSE PÊCHE se réserve le droit d'utiliser éventuellement les informations portées sur le bulletin de participation à d'autres fins que l'animation elle-même (opérations commerciales par exemple), dans les conditions prévues par la loi du 6 février 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le présent règlement a été déposé en la SCP MOLHO – MASSART – MISRAHI – RIBOULET- BRUN- VEQUE huissiers de justice associés, 31 rue Grenette 69002 LYON.

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par FORUM CHASSE PÊCHE